

Draft Résolution du Comité Technique 21 du 06- décembre 2018	
AMI REVU	AMI 12 Savanes
OBJECTIF DE L'AMI	L'objectif de l'AMI était de sélectionner une Note d'Idée de Programme, ensuite un document de programme pour le projet de Mise en Valeur Durable des Savanes et Forêts Dégradées et l'Agence capable de le mettre en œuvre.
AGENCES SOUMMISSIONNAIRES	Agence Française de Développement (AFD)
MONTANT DEMANDE	15 Millions dont 8 Millions en première tranche et 7 Millions en deuxième tranche conditionnelle
RAPPEL DES TDR	<p>Les objectifs du projet tel que décrits par les TDR peuvent être ainsi résumés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser les alternatives à la jachère brulis : agroforesterie, reboisements, cultures pérennes, cycle court de savane ; • cibler les Savanes édaphiques et anthropiques, les forêts dégradées des brulis ; • Initiatives individuelles/Secteur privé (de 5ha à grandes plantations) ; • cibler le secteur privé d'entreprise mais également la paysannerie au travers des contrats entre les acheteurs/transformateurs (secteur privé) et les petits producteurs ; • Théorie du changement : créer au <u>niveau national</u> et au <u>niveau local</u> (dans ce cas sur des sites limités) une capacité d'appui multiple aux porteurs de projet (par opposition à la situation actuelle d'être sans interlocuteurs pour leurs projets) ; • nature des Appuis : conception de projet, formation, intrants, intermédiation financière ; • Localisation : niveau national et local de la structure d'appui mais avec priorité au niveau national.
CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DU DOCUMENT DE PROGRAMME	<p>Au terme du CT 9 du 27-28 Juillet 2017, l'AFD a été retenue comme agence de mise en œuvre pour le programme Savanes, après la validation de sa NIP. Il s'en est suivi un travail intense de d'appui du Secrétariat Exécutif du FONAREDD avec l'agence soumissionnaire dans le cadre du développement du document de programme.</p> <p>La présente résolution donne les conclusions de l'examen du document de programme soumis le 22 Novembre et présenté par l'agence au CT 21 du 06 décembre 2018.</p>
AJUSTEMENTS A INTEGRER DANS LE DOCUMENT DE PROGRAMME	<p>Suite à la revue du SE sur base de la checklist de conformité, le document de programme est jugé de qualité suffisante pour un passage en CT tout en notant quelques ajustements à faire tels que repris dans la checklist de conformité, ainsi que dans la matrice des réponses soumis avec le document du programme pour informer les débats du CT. Il s'agit en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité d'élaborer un tableau de bord qui explicite les différentes activités, ainsi que les objectifs poursuivis ; • La nécessité de mieux expliquer les modalités de partenariat avec les opérateurs de la microfinance ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs FONAREDD/CAFI devront être bien intégrés dans le cadre de résultats ; • L'inclusion d'une matrice de contribution aux Jalons de la LOI, ainsi qu'un plan d'action concret indiquant comment les Jalons seront réalisés ; • La nécessité d'inclure une section sur la gestion des risques dont la matrice de gestion des risques liés aux jalons ; • Un budget par poste, ainsi qu'un budget selon les lignes UNDG soient inclus.
<p>OBSERVATIONS DES EVALUATEURS INDEPENDANTS</p>	<p>Deux évaluations indépendantes ont été commissionnées par le SE du FONAREDD, une effectuée par un expert non-congolais et l'autre par un expert congolais. Les deux évaluations convergent quant à la qualité du programme soumis, à son innovation et l'approche intéressante qui est portée. Les deux évaluateurs attribuent des notes au-delà du 70/100 requis pour un passage en Comité Technique (82/100 et 76/100). Quelques points d'attention relevés par les évaluateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ambition du programme devrait être revue à la baisse vu l'expérience et la nécessité d'appropriation ; • Le montage institutionnel est complexe et pourrait être simplifié ; • Le focus sur les acteurs formels risque d'exclure une large proportion des acteurs qui impactent la forêt, des modalités pour leur implication devrait être considérée ; • Le programme ne saura délivrer ses résultats que si son approche innovante et durable sont sous-tendues par une politique agricole robuste et un processus d'aménagement des territoires qui sécurise les investisseurs.
<p>RESOLUTIONS EXECUTOIRES DU COMITE TECHNIQUE</p>	
<p>AUTRES REMARQUES SPECIALES</p>	<p>Tenant en compte du fait que le financement disponible à ce programme est minime à comparer aux besoins pour déplacer effectivement la production agricole vers les zones de savanes et les cultures pérennes, l'AFD effectuera une présentation du Programme à la réunion du Groupe Interbailleurs sur l'Agriculture, sous condition d'un avis favorable du Comité Technique, et ce en vue de mobiliser les partenaires au développement actifs dans cette thématique.</p>
<p>RESOLUTION</p>	<p>Au vu de la pertinence d'initier les actions permettant la réalisation des Jalons de la Lettre d'Intention concernant la mise en valeur durable des Savanes et Forêts Dégradées, le CT recommande que le document soit soumis à la validation du COPIL, sous réserve d'un ajustement rapide, avec l'appui du Secrétariat Exécutif du FONAREDD afin de bien adresser les observations signalées ci-dessus.</p>

Fait à Kinshasa, le

Pour le Comité Technique

Moise BUMBU LUKUBILE
Président

Pour le Secrétariat Exécutif Intérimaire

Félicien MULENDA KAHENGA
Coordonnateur